



L'enseignement au
cœur des Mauges

▷ Lycée Notre Dame de Bonnes Nouvelles ◁

REGLEMENT FINANCIER ETUDIANTS EN BTS 2^{ème} année

Année Scolaire 2019 - 2020

BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Il est très important d'aller sur le site du crous (www.crous-nantes.fr) **dès maintenant**, pour faire une simulation car les barèmes sont plus intéressants qu'en Lycée.

- **Si vous bénéficiez de bourses, vous devez donner votre notification au secrétariat du Lycée, le plus rapidement possible.**

SCOLARITE

- **RETRIBUTION SCOLAIRE + COTISATION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE : 1 063 € par an.**

FACTURATION

1 facture annuelle sera établie début octobre ; elle comprendra :

- la scolarité pour l'année
- la restauration pour l'année
- les autres frais déjà connus (livres, petits matériels ...)

En décembre et en mars, les familles concernées par des frais non prévus à la rentrée (livres, photos scolaires, sorties pédagogiques, repas occasionnels, outillage) recevront une nouvelle facture ajustée.

En cas de départ anticipé, toute période commencée est due en totalité (scolarité, restauration et internat).

Dates des périodes : 1^{ère} période : Du 2 Septembre au 29 novembre 2019
2^{ème} période : Du 2 Décembre 2019 au 13 Mars 2020
3^{ème} période : Du 16 Mars au 3 Juillet 2020

Modes de règlement :

1) **par prélèvement automatique :**

- Sur la facture annuelle d'octobre, l'échéancier apparaîtra pour l'année complète (9 prélèvements d'octobre à juin). Ces prélèvements seront effectués vers le 8 de chaque mois.

- Chaque facture intermédiaire réajustera cet échéancier.

2) **par chèque :**

- Chaque facture reçue sera à régler à l'ordre de l'OGEC DOM SORTAIS.

➤ *Nous vous encourageons à choisir le règlement par prélèvement automatique mensuel : cela permet d'étaler les paiements sur toute l'année.*



L'enseignement au
cœur des Mauges

▷ Lycée Notre Dame de Bonnes Nouvelles ◁

REGLEMENT FINANCIER ETUDIANTS EN BTS 2ème année

Année Scolaire 2019 - 2020

RESTAURATION

La carte magnétique nominative, remise aux étudiants en début d'année, donne accès au restaurant scolaire. Cette carte reste la possession de l'Etablissement et **devra être redonnée en bon état** lorsque l'élève quittera l'Ensemble Dom Sortais. Dans la négative, celle-ci sera facturée au prix de 7.45€

Si les étudiants souhaitent déjeuner à la cantine de façon régulière (au moins une fois par semaine) : ils doivent en faire la demande au service comptabilité.

Les forfaits restauration sont proratisés en fonction du nombre de jours inscrits au Restaurant Scolaire à la rentrée (Tarifs ci-dessous). *

Les frais de repas sont déduits seulement suite à des absences pour maladie supérieures à 5 jours consécutifs (justificatif médical obligatoire) et pour les absences dues à des voyages pédagogiques de plusieurs jours, organisés par l'Etablissement.

Repas occasionnel : **6.53 €** ⇒ inscription auprès de la vie scolaire, au plus tard dès l'arrivée de l'étudiant dans l'établissement le jour du repas (montant porté sur la facture).

Classes	Etudiant déjeunant 5 repas par semaine	Etudiant déjeunant 4 repas par semaine	Etudiant déjeunant 3 repas par semaine	Etudiant déjeunant 2 repas par semaine	Etudiant déjeunant 1 repas par semaine
2 ^{ème} Année BTS	756 €	630 €	510 €	347 €	170 €

*** Sous réserve de modifications du calendrier officiel de l'Education Nationale**

Ces tarifs tiennent compte des absences pour stages

ACCES ETABLISSEMENT

Pour rappel, pour des raisons de sécurité, l'accès à l'établissement n'est autorisé qu'aux étudiants en possession de leur carte magnétique nominative.

En effet, des bornes d'accès sont installées à l'entrée des différents sites :

- portillons d'entrée
- certaines salles de classe